

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

La diffusion des séances du Conseil communal effective depuis début 2020 a fait entrer l'administration communale au XXI<sup>e</sup> siècle et c'est un pas en avant dans la transparence du travail réalisé par les mandataires. Cela s'est réalisé non sans mal, avec une pression nécessaire et constructive de la part de notre groupe politique.

Aujourd'hui, nous demandons au Collège d'aller un pas plus loin, et de rendre cette diffusion plus efficace, pour coller à l'usage des médias par les citoyens. En effet, de nombreux habitants n'ont pas l'opportunité de regarder les débats du Conseil en direct et ce pour plusieurs raisons tout à fait compréhensibles. Tout d'abord, beaucoup sont occupés au moment des séances, d'autres ne peuvent pas regarder l'entièreté de la séance au vu de sa longueur, tandis que d'autres ont tout simplement envie de regarder certains débats spécifiques qui les intéressent, sans devoir suivre 5 heures de débat. Bref, aujourd'hui, la lecture médiatique n'est plus linéaire, mais dynamique. Les gens veulent aller vite, consultent les médias quand ils le souhaitent, regardent une partie puis une autre à un autre moment de la journée. En résumé, la diffusion exclusivement en direct ne correspond pas aux besoins de la population.

Nous savons bien que le maintien des diffusions des séances est complexe, car elle pose la question de la communication bilingue par les autorités communales. Mais cette obligation, dans le cadre de la diffusion des Conseils, n'est pas claire. D'ailleurs, « Brulocalis » s'est penché sur la question et a publié en juin 2018 un article avec des pistes de solutions concrètes. Dans ce texte, « Brulocalis » disait ceci : « *...la diffusion de l'enregistrement des séances du Conseil communal sur le site internet des Communes ne constituerait qu'une modalité supplémentaire de la publicité accordée aux séances des Conseils communaux. Comme telle, elle ne forme donc pas une nouvelle communication, mais bien seulement une prolongation électronique des séances publiques des Conseils communaux. Notre interprétation considère qu'il s'agit d'une publicité supplémentaire se greffant à tous les mécanismes déjà existants* ». (...) « *Le sous-titrage n'étant pas aisé et à notre sens, la retransmission des débats d'un Conseil communal ne constituant pas une communication officielle de la commune, elle n'est, selon nous, pas régie par les lois linguistiques* ».

Mais tout cela, Monsieur Drouart le sait déjà. En effet, je vous ai interpellé par mail sur le sujet le 15 mai 2020. Vous m'avez alors répondu le 25 juin 2020, je cite : « *Je relance le service sur l'analyse de « Brulocalis ». Bruxelles m'avait dit, il y a un petit temps, qu'ils allaient arrêter car ils n'étaient pas sûrs non plus de la légalité de la chose. Je vais également reposer la question de ce côté-là* ».

A noter que plusieurs communes continuent à laisser les vidéos du Conseil en ligne, comme Bruxelles-Ville et Molenbeek.

Je voudrai donc savoir, Monsieur l'Échevin, où en êtes-vous dans l'analyse de la question ? Quelles conclusions tirez-vous de l'analyse de « Brulocalis » ? Et plus particulièrement sur l'extrait repris dans l'interpellation ? Comment se positionne l'administration ?

- Avez-vous pris contact avec Bruxelles-Ville et Molenbeek, pour comprendre ce qui les autorise à laisser leur live sur le net ?
- Avez-vous comme projet de laisser nos séances en ligne, afin que nous entrions avec les deux pieds dans le XXI<sup>e</sup> siècle et ainsi permettre à plus de citoyens encore à participer à la vie politique de notre Commune ?

Monsieur l'Échevin DROUART donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen DROUART geeft lezing van het volgende antwoord:

Depuis votre dernière interpellation, nous avons effectivement pris le temps de mener un travail d'analyse approfondi. Le service « Affaires juridiques » de la Commune a ainsi pu nous apporter les éléments nécessaires à une prise de décision qui tient non seulement compte de la note élaborée par « Brulocalis » mais aussi de la pratique observée dans les autres communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ce travail a certes été long mais nécessaire afin de prendre une décision la plus objective et éclairée possible. C'est sur ces différentes bases que nous avons décidé de conserver les séances du Conseil communal en ligne.

G. BORDONARO remercie avant tout le groupe « PTB » d'avoir amené le débat et mis une certaine pression pour que les choses se fassent. Aussi, il se dit ravi de voir que sur certaines choses d'autres partis peuvent aller dans la même direction, mais il ne faut pas perdre de vue que cette initiative est surtout à destination des citoyens.

G. VERSTRAETEN wou zijn dank uitspreken omdat hij ook een paar keer al gevraagd dat dat mogelijk zou zijn. Hij is blij dat het college deze beslissing heeft genomen om de mensen die de zitting van raad niet « live » kunnen bekijken toe te laten ze nog later te bekijken.